



68^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 28a de l'ordre du jour

Promotion de la femme

Advancement of Women

New York, le 11 octobre 2013

Déclaration suisse

Monsieur le Président,

La promotion et la protection des droits des femmes et des filles, ainsi que la lutte contre la discrimination et la violence fondées sur le sexe, sont pour la Suisse des priorités nationales et de politique extérieure. Pour faire reculer le fléau de la violence contre les femmes et les filles et mettre fin aux inégalités persistantes entre les sexes il faut s'attaquer aux causes de ces violations graves des droits de l'homme, plutôt qu'à leurs effets. Ces causes résident, entre autres, dans les stéréotypes sexués et dans une conception traditionnelle encore vivace des rôles féminins et masculins, de même que dans les rapports de force profondément inégalitaires entre les femmes et les hommes.

Les efforts pour combattre la violence à l'égard des femmes et des filles doivent être multipliés par des mesures de prévention, protection et réaction. En septembre, la Suisse a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Cela témoigne de notre engagement et marque une évolution importante sur le plan national.

Nous saluons les efforts déployés actuellement contre les mariages précoces et forcés, des pratiques traditionnelles préjudiciables, qui constituent des violations graves des droits de l'homme, laissant des séquelles physiques et psychologiques durables chez les victimes. Nous sommes fiers de compter parmi les 107 signataires de la résolution importante que le Conseil des droits de l'homme vient

d'adopter en ce sens à Genève. Les valeurs traditionnelles devraient être revues en considération de leur impact sur la perpétuation des inégalités des sexes.

La délégation suisse plaide également pour la réalisation de la santé et des droits reproductifs et sexuels. La Suisse affirme que toutes les femmes et les filles ont le droit de disposer de leur corps sans subir de contraintes ni de violences sexuelles. Les femmes et les filles doivent pouvoir bénéficier d'un accès complet à l'éducation sexuelle, à la contraception, aux soins de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à des interruptions de grossesse sans danger.

La violence sexuelle et sexiste pendant et après un conflit armé, ou pendant et après une catastrophe, est largement répandue et souvent perpétrée de manière systématique. Le degré d'impunité est élevé, les victimes ne sont pas suffisamment soutenues et il leur est très difficile d'accéder à la justice et d'obtenir réparation. Chaque Etat est tenu d'instruire, de poursuivre et de réprimer les crimes liés au genre. La Suisse appelle les Etats à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations, afin de mettre un terme à l'impunité persistante pour les crimes contre les femmes et les filles.

La Suisse est convaincue que l'autonomisation des femmes et des filles, qui représentent la moitié de la population mondiale, est une condition sine qua non et un moteur essentiel de la croissance économique et du développement durable. Dans le cadre des discussions actuelles autour du programme de développement après 2015, la Suisse estime nécessaire de définir un objectif spécifique consacré à l'égalité des sexes, ainsi que d'intégrer l'égalité des sexes comme thématique transversale dans tous les autres objectifs. Assurer l'accès égal des femmes à l'éducation et aux débouchés économiques, aux actifs de production et aux ressources, tout en favorisant leur participation et leur prise de responsabilité au plan politique, c'est les autonomiser et éliminer la violence et la discrimination fondées sur le sexe. Enfin, il est également primordial que les femmes puissent bénéficier d'une protection sociale qui ne dépende pas du revenu, et que le temps important qu'elles consacrent à des tâches non rémunérées soit reconnu. La Suisse encourage tous les Etats à se mobiliser pour que le futur programme de développement propose des solutions adéquates pour lutter contre les disparités entre les sexes dans le monde et les obstacles auxquels les femmes et les filles sont confrontées, dans une perspective de développement, de croissance économique et d'éradication de la pauvreté.

La Suisse demande que les droits garantis par la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif soient pleinement respectés et appelle les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier ces instruments au plus vite. Nous remercions le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de ses Observations finales pour chaque pays et Recommandations générales, qui devraient être appliquées et respectées par tous les acteurs concernés. Enfin, nous souhaitons profiter de cette tribune pour encourager les Etats à soutenir la réélection du membre Suisse au sein de ce Comité, en 2014, s'agissant d'une personne extrêmement compétente, expérimentée et dédiée à la cause des femmes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mr. Chair,

The promotion and protection of the rights of women and girls as well as the fight against gender-based discrimination and violence are priorities for Switzerland, both at the domestic level and in terms of foreign policy. To achieve progress in the elimination of wide-spread violence against women and girls and persistent gender inequality, it is necessary to address the root causes rather than the symptoms of these serious human rights violations. The root causes are, among others, inveterate gender stereotypes and traditional role models, as well as serious power imbalances between women and men.

Efforts to combat violence against women and girls need to be strengthened, in terms of prevention, protection and response. In September, Switzerland signed the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (Istanbul Convention) which is an expression of our commitment to this fight and an important step forward at the national level.

We welcome the ongoing efforts towards ending early and forced marriage, a serious human rights violation and harmful traditional practice, causing lasting physical and mental harm to victims. We are proud to be one of 107 cosponsors of the important resolution on the issue that was just adopted at the Human Rights Council in Geneva. Traditional values should be reviewed in light of their impact on the perpetuation of gender inequality.

The Swiss delegation is also committed to promoting the realisation of sexual and reproductive health and rights. Switzerland firmly holds that all woman and girls have the right to control their own body and to be free from coercion and sexual violence. Women and girls have to have full access to comprehensive sexuality education, contraception, sexual and reproductive health services as well as safe abortions.

Sexual and gender-based violence in situations of armed conflict, post-conflict, disaster and post-disaster is common and often systematic and wide-spread. Impunity is high, victims lack support and rehabilitation as well as access to justice and compensation. States have an obligation to effectively investigate, prosecute and punish gender-based crimes. Switzerland calls upon all States to take the necessary measures for the effective implementation of this obligation in order to put an end to the persisting impunity for crimes against women and girls.

Switzerland is convinced that empowerment of women and girls, who are half of the world's population, is a prerequisite and major driving force for sustainable development and economic growth. In the ongoing discussion about the post-2015 Development Agenda, Switzerland promotes a stand-alone goal on gender equality as well as gender equality as a transversal issue to be included in all other goals. Ensuring equal access to education and economic opportunities, access to and control over productive assets and resources, political participation and leadership are crucial in order to empower women and girls and eliminate gender-based violence and discrimination. Last but not least,

giving women access to non-income related social protection – valuing the massive amount of time they invest in non-paid care work - are preconditions for success. Switzerland encourages all States to make sure that the future development agenda adequately addresses the worldwide gender disparities and the challenges that women and girls face and seek to alleviate them, thus contributing to development, economic growth and poverty eradication throughout the globe.

Switzerland advocates for the full respect of the rights guaranteed under the UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women and its Optional Protocol. It urges the States which have yet to ratify these instruments to do so without delay. We highly value the contribution of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, through its country-specific Concluding Observations and General Recommendations, which should be implemented and observed by all actors they address. Finally, we would like to use this forum to encourage States to support the re-election of the highly competent, experienced and dedicated Swiss member of the Committee in 2014.

Thank you, Mr. Chair.